



Règlement des Championnats Suisses FSKB

Élite et Junior
2015/2016

Table des matières

1. PRÉAMBULE	3
2. CHALLENGES ET RÉCOMPENSES	3
3. CONDITIONS D'ENGAGEMENT	3
3.1. ENGAGEMENT D'UNE ÉQUIPE	3
3.2. ENGAGEMENT DES JOUEURS	3
3.3. ENGAGEMENT D'ÉQUIPES ET DE JOUEURS NON-AFFILIÉS À LA FSKB	4
4. FORMULES DES COMPÉTITIONS	4
4.1. CHAMPIONNAT	4
4.2. MIXITÉ DES ÉQUIPES	6
4.3. MODALITÉS DE CLASSEMENT	6
4.4. NOMBRE DE JOUEURS	6
4.5. LISTE DES JOUEURS	6
4.6. PROMOTION D'UN JOUEUR DURANT L'ANNÉE	6
4.7. REMPLACEMENT D'UN JOUEUR ÉLITE	7
4.8. REMPLACEMENT D'UN JOUEUR JUNIOR	7
4.9. REPORT OU INVERSION DE MATCH	8
5. OBLIGATION D'ARBITRAGE	8
5.1. DIPLÔMES	8
5.2. ARBITRES DES MATCHS	8
5.3. FEUILLES DE MATCH	8
6. ORGANISATION DES COMPÉTITIONS NATIONALES	9
6.1. DATES	9
6.2. HORAIRES	9
6.3. DÉPLACEMENTS	9
7. ORGANISATION D'UNE JOURNÉE DE CHAMPIONNAT	9
7.1. MISE EN PLACE	9
7.2. SALLES	9
7.3. MATÉRIEL	10
7.4. SÉCURITÉ ET RESPECT DU JEU	10
8. DÉROULEMENT D'UN MATCH	10
8.1. RÈGLES DU JEU	10
8.2. PÉRIODES DE JEU	10
8.3. RÉSULTAT D'UN MATCH	10
8.4. SANCTION SUITE À UN AVERTISSEMENT MINEUR OU MAJEUR	11
8.5. FORFAIT D'UNE ÉQUIPE	11
9. SANCTION FINANCIÈRE À L'ISSUE D'UN MATCH	11
10. RÉCLAMATIONS, LITIGES	11
11. NON PRÉVUS	11

1. Préambule

Le présent règlement général concerne les compétitions nationales organisées par la FSKB en 2015/2016 :

- Ligue nationale A mixte
- Ligue nationale B mixte
- Championnat de Suisse mixte Junior

Des modifications peuvent y être apportées au cours de la saison. Toutes les personnes concernées en seront informées.

2. Challenges et récompenses

Les vainqueurs des ligues nationales A et B Élite ainsi que le vainqueur du championnat suisse Junior reçoivent un trophée, sur lequel est gravé le nom de l'équipe championne. Les clubs vainqueurs sont chargés de graver la coupe.

Ces trophées sont confiés pour une durée d'un an aux équipes victorieuses. Ils devront en faire retour à la FSKB à leur frais et risques, en parfait état, au plus tard durant la dernière journée de championnat précédant les finales 2016.

3. Conditions d'engagement

3.1. Engagement d'une équipe

Pour participer à une compétition nationale, les clubs doivent :

- être affiliés à la FSKB et à jour avec leur réaffiliation.
- s'engager à respecter les statuts et les règlements de la FSKB.

Le montant des droits d'engagement aux compétitions nationales pour la saison 2015/2016 est fixé à CHF 190.- par équipe Élite engagée en ligue nationale A ou en ligue nationale B et de CHF 100.- par équipe Junior engagée.

Le montant devra être réglé au plus tard lors de la première journée de championnat où participe l'équipe engagée.

3.2. Engagement des joueurs

Pour participer à une compétition nationale, un joueur doit :

- être membre d'un club ou d'une équipe affilié à la FSKB
- s'engager à respecter les statuts et les règlements de la FSKB

Pour pouvoir participer aux rencontres Élite, un joueur :

- doit être âgé de 16 ans révolus au 1^{er} septembre 2015 (né avant le 2 septembre 1999).
- un surclassement d'un an est possible, sur demande écrite au responsable administratif des championnats de la FSKB et acceptation par cette dernière. La demande écrite devra être accompagnée du profil du joueur ainsi que d'une autorisation du représentant légal.
- tout joueur de moins de 15 ans sera refusé (né après le 1^{er} septembre 2000).
- Pour participer aux finales suisses Élite, un joueur doit avoir joué, durant la saison, au moins 3 matchs avec son équipe.

Pour pouvoir participer aux rencontres Junior, un joueur :

- doit être âgé de 8 ans révolus au 1^{er} septembre 2015 (né avant le 2 septembre 2007).
- doit être âgé de moins de 16 ans au 1^{er} septembre 2015 (né après le 1^{er} septembre 1999).
- ne doit pas prendre part aux rencontres Élite, à l'exception des cas de remplacement de joueur.

3.3. Engagement d'équipes et de joueurs non-affiliés à la FSKB

Les joueurs et/ou équipes non-affiliés à la FSKB ne peuvent pas disputer de matchs officiels durant les journées de championnat. Il est cependant possible d'organiser des rencontres amicales, à leur demande, entre une équipe non-affiliée et des joueurs affiliés.

Les frais de participation se montent à CHF 40.- par équipe faisant la demande d'un match amical.

4. Formules des compétitions

4.1. Championnat

Le championnat Élite 2015/2016 est divisé entre une ligue nationale A de 6 équipes et une ligue nationale B regroupant le solde des équipes inscrites.

4.1.1. Ligue nationale A

Pour cette première année, les 6 équipes retenues pour la ligue nationale A sont les 6 premières équipes du classement du championnat suisses 2014/2015. Les clubs ont jusqu'au 15 juin 2015 pour confirmer leur participation à la saison 2015/2016 en ligue nationale A. En cas de désistement d'une équipe au 15 juin 2015, les clubs venant en suite pourront présenter une équipe en ligue nationale A.

Les équipes s'affrontent durant des journées de championnat organisées prioritairement par chaque club ayant une équipe en ligue nationale A.

Les équipes participent au même nombre de match et dans la mesure du possible le même nombre de fois contre chaque équipe adverse.

A la fin de la saison, les 2 premières équipes sont qualifiées pour la finale. Les équipes classées 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} joueront une demi-finale. Le vainqueur de la demi-finale accèdera à la finale. Le vainqueur de cette finale sera sacré champion suisse.

4.1.2. Ligue nationale B

Les équipes non retenues pour la ligue nationale A ainsi que toutes les nouvelles équipes participent au championnat suisse en ligue nationale B.

Les équipes s'affrontent durant des journées de championnat organisées prioritairement par chaque club ayant une équipe en ligue nationale B.

Les équipes participent au même nombre de match et dans la mesure du possible le même nombre de fois contre chaque équipe adverse.

A la fin de la saison, les meilleures équipes du classement général s'affronteront selon le tableau ci-dessous. Le vainqueur de la finale sera sacré champion de ligue nationale B.

Nbr d'équipes dans la ligue nationale B	Équipe directement qualifiée	Demi-finale 1	Demi-finale 2	Demi-finale 3
moins de 5	1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème}			
5 ou 6	1 ^{er} , 2 ^{ème}	3 ^{ème} - 4 ^{ème} - 5 ^{ème}		
7 ou 8	1 ^{er}	2 ^{ème} - 5 ^{ème} - 7 ^{ème}	3 ^{ème} - 4 ^{ème} - 6 ^{ème}	
9 et plus		1 ^{er} - 6 ^{ème} - 9 ^{ème}	2 ^{ème} - 5 ^{ème} - 8 ^{ème}	3 ^{ème} - 4 ^{ème} - 7 ^{ème}

4.1.3. Promotion et relégation

L'équipe terminant 6^{ème} de ligue nationale A sera relégué directement en ligue nationale B.

Le champion de ligue nationale B sera promu en ligue nationale A.

La FSKB se réserve le droit de modifier le système de promotion si de nombreuses nouvelles équipes participent en ligue nationale B afin de rééquilibrer les ligues pour la saison 2016/2017.

4.1.4. Championnat Junior

Les équipes s'affrontent durant des journées de championnat organisées prioritairement par chaque club ayant une équipe en championnat Junior.

Les équipes participent au même nombre de match et dans la mesure du possible le même nombre de fois contre chaque équipe adverse.

Le championnat Junior se déroule en une seule ligue. La journée des finales verra s'affronter les meilleures équipes du classement général selon le tableau suivant.

Nbr d'équipes dans le championnat	Équipe directement qualifiée	Demi-finale 1	Demi-finale 2	Demi-finale 3
moins de 5	1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème}			
5 ou 6	1 ^{er} , 2 ^{ème}	3 ^{ème} - 4 ^{ème} - 5 ^{ème}		
7 ou 8	1 ^{er}	2 ^{ème} - 5 ^{ème} - 7 ^{ème}	3 ^{ème} - 4 ^{ème} - 6 ^{ème}	
9 et plus		1 ^{er} - 6 ^{ème} - 9 ^{ème}	2 ^{ème} - 5 ^{ème} - 8 ^{ème}	3 ^{ème} - 4 ^{ème} - 7 ^{ème}

4.1.5. Finales

En fin de saison, une journée des finales regroupera les demi-finales et finales des deux ligues Élite et du championnat Junior. Les clubs peuvent proposer leur candidature, seule ou en se regroupant, lors de l'assemblée générale se déroulant en juin 2015. Le comité de la FSKB choisira le club et communiquera son nom ainsi que l'horaire prévisionnel en début de saison.

4.2. Mixité des équipes

Chaque club doit veiller à avoir une femme sur le terrain en tout temps.

L'arbitre, ainsi que le représentant de la FSKB, veilleront à faire appliquer cette règle. L'arbitre avertira verbalement toute équipe manquant à cette obligation afin qu'elle règle la situation. Le cas échéant, l'équipe devra déclarer forfait.

4.3. Modalités de classement

Le classement tient compte des points attribués lors de chaque rencontre.

Des points peuvent être retirés au classement général.

En cas d'égalité de points, les critères utilisés pour départager les équipes sont :

- Le plus de parties gagnées
- Le plus de 2^{ème} places
- Le moins de points retirés
- Le plus de périodes gagnées sur le championnat
- Le moins de périodes perdues sur le championnat
- Les résultats obtenus lors des confrontations directes
- Les périodes gagnées lors des confrontations directes
- Les périodes perdues lors des confrontations directes

Si à ce stade l'égalité persiste, la FSKB organisera un bris d'égalité afin de départager les équipes.

4.4. Nombre de joueurs

Le nombre maximum de joueurs par match et inscrit sur la feuille de match est de 8. Le minimum est de 4. L'équipe doit impérativement aligner 4 joueurs sur le terrain.

4.5. Liste des joueurs

Les clubs transmettront au responsable administratif des championnats, au plus tard le 31 août 2015, leur liste d'équipe avec copie d'une pièce d'identité de chaque joueur et les éventuelles demandes de dérogations.

Tout nouveau joueur devra être annoncé au plus tard le mercredi minuit précédant le match en question. L'annonce devra être accompagnée d'une copie de la pièce d'identité et de l'éventuelle demande de dérogation.

Un joueur appartient à une équipe dès qu'il a joué un match officiel pour celle-ci. Il ne peut donc pas jouer pour une autre équipe durant la même saison, à l'exception des cas de promotion et de remplacement de joueurs.

Les clubs alignant des joueurs non annoncés dans les délais prévus seront disqualifiés pour les matchs en cause.

4.6. Promotion d'un joueur durant l'année

Les clubs alignant des équipes dans plusieurs championnats peuvent promouvoir des joueurs en cours d'année sous certaines conditions :

- Toute promotion est définitive, la relégation n'étant pas possible

- Un joueur peut être promu du championnat Junior au championnat Élite (ligue nationale A ou ligue nationale B) ou de la ligue nationale B à la ligue nationale A que s'il remplit les conditions d'engagement de joueur prévues dans le présent règlement et qu'il peut être éligible pour les finales (il doit donc pouvoir jouer 3 matchs avec sa nouvelle équipe).

La demande de promotion d'un joueur durant l'année doit parvenir au responsable administratif des championnats avant le mercredi minuit précédent la journée concernée.

4.7. Remplacement d'un joueur Élite

Une équipe ayant des joueurs blessés ou absents lors d'une journée de championnat peut faire appel à un remplaçant sous certaines conditions :

- Il ne peut y avoir qu'un seul remplaçant par équipe et par journée.
- Le joueur doit être du même club.
- Le joueur doit remplir les conditions pour jouer en Élite telles que mentionnées dans le présent règlement (engagement des joueurs).
- Le joueur ne fait pas parti d'une équipe de la même ligue ou d'une ligue supérieure.

Tout remplaçant ne pourra remplacer qu'une seule journée par ligue durant la saison. Son remplacement est comptabilisé, même s'il n'a pas joué.

Le fait qu'un joueur est remplaçant sera notifié sur la feuille de match.

La FSKB tient une liste à jour des joueurs pouvant remplacer et de ceux ayant déjà été remplaçant durant la saison.

La demande de remplacement du joueur doit parvenir au responsable administratif des championnats avant le mercredi minuit précédant la journée concernée.

4.8. Remplacement d'un joueur Junior

Le remplacement de joueurs Junior est possible. Les clubs s'arrangent entre eux.

Une équipe ayant des joueurs blessés ou absents lors d'une journée de championnat peut faire appel à un remplaçant sous certaines conditions :

- Il ne peut y avoir qu'un seul remplaçant par équipe et par journée.
- Le joueur doit être du même club.
- L'équipe ne pourrait être alignée sans le remplacement du joueur (mixité des équipes ou nombre de joueur).

Tout remplaçant ne pourra remplacer qu'une seule journée durant la saison.

Le fait qu'un joueur est remplaçant sera notifié sur la feuille de match.

La FSKB tient une liste à jour des joueurs pouvant remplacer et de ceux ayant déjà été remplaçant durant la saison.

La demande de remplacement du joueur doit parvenir au responsable administratif des championnats avant le mercredi minuit précédant la journée concernée.

4.9. Report ou inversion de match

Une équipe peut demander, par l'intermédiaire de son club, le report ou l'inversion d'un match. La FSKB envisagera la possibilité du report ou de l'inversion de ce match en analysant la possibilité d'inverser le match en question avec un autre match ou en fonction des créneaux disponibles. Si la possibilité de report ou d'inversion est acceptée par la FSKB, celle-ci avisera les équipes concernées, afin de savoir si celles-ci acceptent le report. Si tel est le cas, le report sera confirmé. Si non, le match aura lieu à la date et heure prévue.

Les demandes devront être exceptionnelles et justifiées. Elles devront parvenir au responsable administratif du championnat au moins deux semaines avant le jour du match concerné.

5. Obligation d'arbitrage

5.1. Diplômes

L'arbitre unique d'un match du Championnat Suisse Junior devra obligatoirement être titulaire du diplôme d'arbitre niveau 1 au minimum.

L'arbitre principal d'un match de ligue nationale A ou de ligue nationale B devra obligatoirement être titulaire du diplôme d'arbitre niveau 1 au minimum. L'arbitre assistant devra être titulaire du diplôme d'arbitre niveau 1 au minimum.

5.2. Arbitres des matchs

Les arbitres des matchs seront désignés par la FSKB, les désignations prendront en compte les équipes jouant les matchs (en priorité seront désignés arbitres les personnes de clubs non sollicités par le match), ainsi que les disponibilités des arbitres.

Un arbitre suppléant sera prévu pour chaque match en cas de défaillance d'un arbitre désigné.

5.3. Feuilles de match

Les feuilles de match sont faites en un seul exemplaire, validées par la FSKB et apportée par le représentant de la FSKB.

La composition des équipes pourra être modifiées jusqu'au premier coup de sifflet du match.

Les clubs sont responsables des joueurs inscrits sur les feuilles de matchs, ainsi que des éventuelles irrégularités. Ils veilleront à les contrôler avant et après le match afin d'éviter toutes irrégularités.

Les feuilles de matchs sont validées par l'arbitre en chef et l'éventuelle arbitre adjoint. Aucune modification ne pourra être apportée suite à la validation de la feuille de match par l'arbitre.

Chaque joueur devra être identifiable par un numéro sur le dos du dossard.

6. Organisation des compétitions nationales

6.1. Dates

Les dates des journées de championnat sont déterminées avant le début de saison par la FSKB d'entente avec les clubs et leurs disponibilités de salles. Le planning prévisionnel est transmis aux équipes concernées lors de l'assemblée générale 2015. Les clubs se répartissent les créneaux proposés durant l'année.

Les clubs transmettent au responsable administratif des championnats la/les date(s) retenue(s) pour l'organisation de leur(s) journée(s) au plus tard le 31 août 2015.

La composition des matchs sera fixée par la FSKB en tenant compte d'éventuelles absences de club annoncées avant le début du championnat.

6.2. Horaires

Les matchs pourront avoir lieu les samedis ou dimanches entre 9h à 19h. Les horaires des matchs sont fixés par la FSKB. Seule l'heure du début du premier match de la matinée et celle du premier de l'après-midi seront établies. Les matchs se jouent à la suite. Les matchs se jouent dans l'ordre défini par la FSKB en début de saison.

L'accès à la salle et aux vestiaires doit être garanti 30 minutes avant le premier match.

6.3. Déplacements

Il appartient au club devant se déplacer de prendre toutes les dispositions pour rejoindre le lieu de la rencontre, conformément à l'horaire fixé par la FSKB, quelles que soient les conditions de voyage.

7. Organisation d'une journée de championnat

7.1. Mise en place

Le club recevant est tenu de créer les conditions matérielles pour que les rencontres se déroulent dans les meilleures conditions.

7.2. Salles

Le club recevant prévoit pour chaque terrain :

- Une table de marquage suffisamment grande
- Un banc de remplaçants pour chaque équipe
- Un terrain délimité clairement par des lignes au sol selon le règlement de jeu de la FSKB

Le club organisateur doit prévoir un moyen pour les joueurs de se restaurer sur place. Si le club est dans l'impossibilité de le faire, il doit prévenir le FSKB.

7.3. Matériel

Le matériel utilisé au cours des journées de championnat sera celui de la FSKB. Le set devra permettre une pratique correcte d'un match de Kin-Ball (échauffement compris), soit :

- 4 ballons avec baudruches
- 2 baudruches de remplacement
- 2 marqueurs
- 1 gonfleur

Si un club souhaite organiser plus d'un terrain, le club sera responsable d'apporter personnellement le/les set(s) nécessaire pour les terrains supplémentaires.

Les chasubles sont de la responsabilité des équipes.

Le ou les arbitres choisissent le ballon de la rencontre.

7.4. Sécurité et respect du jeu

En cas de désordre du fait de l'attitude du public d'un club, l'arbitre chef est en droit de suspendre le match et de le continuer à huis-clos si l'attitude négative du public continue après l'avoir averti verbalement.

Chaque club est responsable de l'agissement de ses joueurs avant, pendant et après le match.

Le speaker ne devra, au cours de la rencontre, qu'annoncer le score et expliquer quelques règles, sans gêner le jeu. Il devra renoncer à tout commentaire visant à prendre parti pour une équipe.

8. Déroulement d'un match

8.1. Règles du jeu

Les règles appliquées au cours d'un match sont celles du règlement officiel de la FSKB.

8.2. Périodes de jeu

Tous les matchs se jouent aux points selon la formule complète du règlement officiel FSKB avec un pointage cible à 13 points.

Les matchs Junior se jouent à 2 périodes gagnantes.

Les matchs Élite se jouent à 3 périodes gagnantes.

La grande finale Junior se joue en 3 périodes gagnantes.

8.3. Résultat d'un match

3 points de classement sont attribués à l'équipe victorieuse.

1 point de classement sont attribués à l'équipe terminant deuxième.

0 point de classement est attribué à l'équipe terminant troisième.

Aucun point de classement n'est attribué, ni pour le nombre de périodes gagnées, ni pour des points de fair-play.

8.4. Sanction suite à un avertissement mineur ou majeur

Chaque carton jaune (avertissement mineur) retire 1 point au classement général.

Chaque carton rouge (avertissement majeur) retire 3 points au classement général.

Si un joueur cumule 2 cartons jaunes au cours de la saison, il sera suspendu pour le match suivant l'attribution du 2^{ème} carton jaune. Les cartons reçus en tant que joueur ou en tant qu'entraîneur ne sont pas cumulables entre eux.

Un joueur ayant reçu un carton rouge ne pourra plus continuer le match en cours et sera automatiquement suspendu pour le match suivant.

8.5. Forfait d'une équipe

Si une équipe doit déclarer forfait en cours de match, ce dernier se terminera à deux équipes. Si une équipe déclare forfait avant le début d'un match, ce dernier se jouera également à deux équipes.

L'équipe forfait ne marque aucun point de classement.

Si une équipe déclare forfait pour plus de la moitié des matchs de la saison, la FSKB déclassera automatiquement cette équipe en dernière place du classement et lui fera perdre tous ses matchs par forfait.

Le forfait d'une équipe entraînera une pénalité au classement de 3 pts.

9. Sanction financière à l'issue d'un match

La FSKB peut établir des sanctions financières à l'égard des clubs ne respectant pas leurs engagements à l'organisation d'une journée de championnat.

La FSKB peut établir des sanctions financières à l'égard des clubs dont le(s) joueur(s), le(s) membre(s) du staff ou l'équipe ont reçu des avertissements mineurs ou majeurs durant un match.

10. Réclamations, litiges

Chaque club, par l'intermédiaire de son président peut saisir la FSKB en cas de réclamations et/ou litiges. Toutes réclamations et/ou litiges devra parvenir au responsable administratif du championnat moins d'une semaine après la fin du match concerné. Ils seront réglés par la FSKB au cas par cas.

11. Non prévus

Les cas non prévus par ce règlement sont de la compétence de la FSKB.